

PRÉSENTATION DU SYMASOL

Agir aujourd'hui c'est se soucier de demain



Les impacts du changement climatique sur les ressources et les milieux poussent les élus à analyser les effets en vue d'anticiper leur gestion. Utiliser un outil d'intervention à l'échelle

d'un bassin versant est devenu indispensable.

Le contrat de rivières, puis le contrat de territoire furent instaurés sur notre territoire. Ils fixent pour les rivières, des objectifs de qualité, de valorisation milieu, de gestion intégrée de la ressource en eau et prévoient de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Réparer les erreurs du passé puis à terme, pérenniser les actions au-delà des années contractuelles. Pour cela, nous devons sécuriser financièrement nos projets par des propositions de participation constante et connues de l'ensemble des acteurs dès le début des contrats.

Par ailleurs, il est l'heure de planifier de manière collective un périmètre hydrographique cohérent instaurant des objectifs généraux pour la protection de la ressource en eau. Ce document, doté d'un règlement et d'éléments cartographiques opposables, s'appelle un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Voilà plus de dix années d'engagement au chevet de nos rivières. Un grand merci à tous les élus, salariés, partenaires de cette structure environnementale. À nous maintenant de poursuivre pour les générations futures.

Gil Thomas, Président du Symasol





226 KM² DE SUPERFICIE 29 COMMUNES **DONT 4 SUISSES**



250 KM DE RIVIÈRES 12 AFFLUENTS DU LAC LÉMAN



ALTITUDE MINIMUM 372 M (LÉMAN)

ALTITUDE MAXIMUM 1250 M (MONT-FORCHAT)



47% DE SURFACES **AGRICOLES**

460 HECTARES

DE ZONES HUMIDES





12% DF 70NFS URBANISÉES

39 % DE ZONES NATURELLES (FORÊT PRINCIPALEMENT)



49000 **HABITANTS EN 2016 (INSEE)**

+ 37% D'HABITANTS **DEPUIS 1999**

CONTEXTE

Des études préalables et réflexions transfrontalières ont donné lieu en 2006, à l'engagement des élus pour la mise en œuvre d'une gestion des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

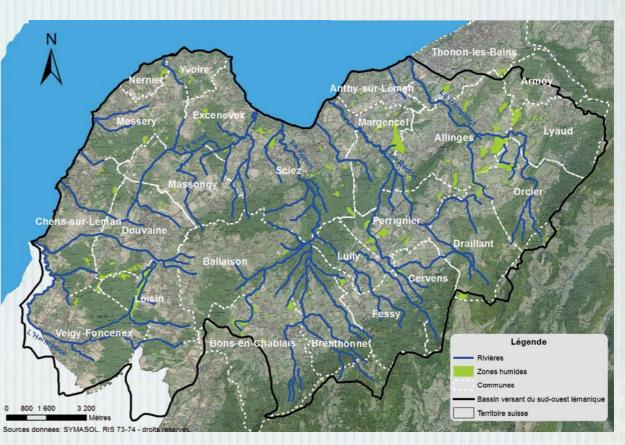
Cet engagement a pris la forme d'un programme pluriannuel d'opérations (études et travaux) sur 2006-2012 et s'intitulant "Contrat de rivières". Cet outil contractuel est un accord technique et financier avec les différents partenaires concernés par la gestion de l'eau dont le Canton de Genève fait partie.

Le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL) a été créé en 2006 pour conduire cette programmation.

À l'issue du contrat de rivières, les acteurs locaux ont souhaité poursuivre l'action engagée par le biais du "Contrat de territoire en faveur des milieux aquatiques



et terrestres du sud-ouest lémanique", soit de nouvelles opérations pour 2014-2019. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée et de la politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental de Haute-Savoie.



LES MISSIONS DU SYMASOL



Améliorer la qualité des eaux de nos rivières

Les rivières sont les milieux récepteurs de diverses pollutions. Cependant, la qualité des rivières a une influence sur la vie aquatique qui y sera présente (poissons, macro-invertébrés).

Un objectif de "bon état" de nos rivières a ainsi été instauré dans les textes réglementaires européen (Directive cadre sur l'Eau - 2000) puis au niveau français (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques - 2006).

Des actions sont mises en place pour l'atteinte de cet objectif de bon état. Les travaux d'assainissement sont réalisés par les collectivités compétentes.

Pour la pollution des rivières liée aux pesticides, le SYMASOL agit auprès des différents usagers afin de faire évoluer les pratiques d'utilisation. Un observatoire de l'eau a été créé en 2006 pour suivre ainsi l'évolution de la qualité de nos cours d'eau.



Restaurer et entretenir les rivières

Les rivières du sud-ouest lémanique sont traversées par les grands axes de transport et sont influencées par l'urbanisation.

Des rectifications du tracé de la rivière et de son gabarit ont également eu lieu par le passé pour se protéger des inondations et assainir les terres agricoles.

La restauration du fonctionnement naturel des rivières est une priorité pour le SYMASOL.

Le syndicat restaure mais entretien également les rivières afin de gérer les risques d'inondation pour les biens et les personnes, de supprimer les obstacles à la circulation piscicole et de diversifier les habitats pour la faune aquatique.



Restaurer et entretenir les ganes humides

Les zones humides sont des milieux naturels de transition entre l'interface terre et eau. Elles abritent un grand nombre d'espèces animales et végétales qui en font un patrimoine naturel d'importance.

Ces milieux sont une spécificité du territoire du sud-ouest lémanique puisque l'on recense 182 zones humides représentant 460 ha.

Toutefois, l'une des menaces au maintien des zones humides est l'abandon des pratiques agricoles qui permettaient autrefois de limiter la fermeture du milieu par les arbres et arbustes.

La reprise de ces pratiques agricoles à travers les actions du SYMASOL permet de préserver la biodiversité du territoire.



L'Hermance à Veigy



Valoriser les rivières et les zones humides

Les rivières et les zones humides de notre territoire sont souvent méconnues. En effet, ces milieux naturels ne sont pas toujours visibles et accessibles.

Afin de découvrir ces milieux et d'appréhender leur fonctionnement, des aménagements sont réalisés sur des secteurs des rivières et des zones humides d'intérêt

Une manière de sensibiliser le grand public et les scolaires à la préservation des milieux naturels.

Gérer les risques d'inondations

Le développement urbain du territoire s'est accéléré au cours des dernières décennies et l'imperméabilisation des sols engendre ainsi des ruissellements plus importants qui rejoignent la rivière.

Même si le territoire du SYMASOL ne présente pas un enjeu fort en terme de gestion du risque d'inondation, il connaît ponctuellement des dysfonctionnements qui nécessitent d'être traités.

La prévention et gestion du risque est menée à travers nos actions de préservation des zones humides, de la restauration des rivières et d'aménagements en amont permettant de limiter les crues.

DÉMARCHE "ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES"







Communes concernées

TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE



MONTANT DE L'ACTION 23 200 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE



AUTRES PARTENAIRES FRAPNA 74, FREDON RHÔNE ALPES, DRAAF RHÔNE ALPES



ANNÉES DE RÉALISATION **DEPUIS 2012**

CONTEXTE I

Depuis 2002 un suivi régulier de la qualité des rivières du sud-ouest lémanique a permis de montrer l'altération de l'eau par les pesticides.

La substance la plus fréquemment retrouvée dans les analyses et sur l'ensemble des rivières du territoire est le glyphosate. Cette substance est notamment présente dans la composition du désherbant Roundup®.

Ces pesticides sont utilisés par les agriculteurs mais aussi par les collectivités (par exemple pour l'entretien des espaces verts et de la voirie) et les jardiniers amateurs.

Cependant, la suppression des pesticides va devenir obligatoire:

pour les collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2017, conséquence de la récente réglementation française (loi Labbé et loi de transition énergétique).

pour les jardiniers amateurs à compter du 1er janvier 2019, le temps pour eux de se préparer à ne plus utiliser de pesticides.

Aussi, en parallèle des actions menées auprès des agriculteurs, le SYMASOL s'est posotionné depuis 2012 comme relai local de la Charte régionale pour l'entretien des espaces publics auprès des communes.

Cette charte vise à accompagner par étapes les communes vers un changement des pratiques pour les espaces verts et la voirie.

Sans attendre, il est à souligner que les quantités de pesticides utilisées aujourd'hui ont d'ores et déjà nettement diminuées grâce à la prise de conscience de la toxicité de ces produits pour la santé des utilisateurs et pour l'environnement.

ACTIONS MENÉES

Appui technique et administratif auprès des communes signataires de la Charte régionale. 10 communes engagées aujourd'hui dans la charte dont les premières de la Haute Savoie: Chens- sur-Léman et Anthy-sur-Léman.













Information des agents techniques et élus pour tout le territoire



Présentation de plantes couvre sol à Ballaison (2015)



Communication auprès du grand public à travers l'organisation d'évènements



L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES ET DE LEURS BERGES







Communes concernées

TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE



MONTANT DE L'ACTION 975 200 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS AGENCE DE L'EAU RHÔNE

MÉDITERRANÉE CORSE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE, RÉGION RHÔNE-ALPES



PRESTATAIRES LE LIEN, CHABLAIS INSERTION, EURL BOUILLARD BOIS

HISTORIQUE

La ripisylve correspond au boisement situé en bordure de rivière, véritable zone de transition entre la rivière et son espace environnant. Outre sa fonction de corridor biologique, la ripisylve permet de filtrer toutes les pollutions qui s'écoulent naturellement vers la rivière.

Selon l'article L. 215-14 du code de l'environnement, tout propriétaire riverain a l'obligation d'entretien courant de la ripisylve et d'enlèvement des dépôts de bois morts et de branchages qui créent des embâcles (barrages) dans la rivière.

Aujourd'hui, peu de propriétaires effectuent ces travaux car la plupart ignorent cette obligation ou ne possèdent pas les moyens techniques pour les réaliser.

L'absence d'entretien a pour conséquence de favoriser le vieillissement de la végétation et donc le risque de chutes de bois mort qui occasionnent à leur tour un encombrement du lit et des risques d'inondation.

Entre 2006 et 2016. le SYMASOL a entrepris des travaux d'entretien sur environ 135 km de rivières.



Linéaire de rivières entretenues depuis 2006

NATURE DES TRAVAUX

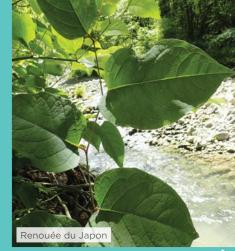
Travaux sur la ripisylve

Une ripisylve en bonne santé permet de stabiliser les berges, de diversifier les milieux aquatiques et terrestres, de réguler la température de l'eau par l'ombrage.

Afin de garantir ces fonctionnalités, les travaux consistent :

- · à élaguer les branches basses,
- à couper les arbres vieillissants. déstabilisés ou penchés,
- à éliminer des espèces invasives comme la renouée du Japon.





Gestion des embâcles

Il est procédé à un enlèvement sélectif des embâcles qui se trouvaient en travers des rivières ou coincés dans les ouvrages d'art (ponts, barrages).

Un embâcle n'est pas forcément négatif et peut, au contraire, avoir des effets bénéfiques comme l'accélération des écoulements d'eau derrière l'obstacle et augmenter ainsi la diversité du milieu.

Leur gestion nécessite donc une bonne analyse des enjeux présents sur le secteur : assurer la biodiversité au sein de la rivière tout en limitant les risques d'érosion et d'inondation.



RESTAURATION DU REDON AU DROIT DE LA CARRIÈRE LANVERS



Communes concernées

MARGENCEL, SCIEZ



MONTANT DE L'ACTION

145 700 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS
RÉGION RHÔNE-ALPES,
AGENCE DE L'EAU RHÔNE
MÉDITERRANÉE CORSE,
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAVOIE



MAITRE D'ŒUVRE HYDRETUDES (74)



PRESTATAIRE

GROPPI TP (74),
MILLET PAYSAGE (73)



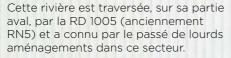
ANNÉES DE RÉALISATION 2006-2007





HISTORIQUE

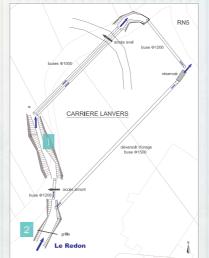
Le Redon parcourt 11 kilomètres depuis le Mont Forchat jusqu'à son embouchure au lac Léman et draine un bassin versant de 32 km².



En effet, l'exploitation d'une carrière à Jussy sur la commune de Sciez avait modifié le tracé de la rivière et obligé la mise en place de buses pour le passage des engins.

En 1987, les travaux de doublement des voies de la RN5 ont conduit à une nouvelle modification de l'ouvrage de franchissement de la route créant ainsi un obstacle à la circulation des poissons.

Le Redon s'est donc retrouvé avec un linéaire d'environ 200 mètres totalement artificiel.



Le projet de réhabilitation de la carrière a permis la restauration morphologique du Redon avec un point d'attention sur le franchissement piscicole.

En effet, la truite affectionne le cours aval du Redon pour sa reproduction (zone de fravère).

NATURE DES TRAVAUX

Remise à ciel ouvert

Plus de 110 mètres de linéaire busé ont été remis à ciel ouvert assurant ainsi le passage de la crue décennale. Le tracé présente aujourd'hui des sinuosités pour donner à ce tronçon un visage plus naturel et des conditions favorables à la vie aquatique.









Restauration avec des techniques végétales

Les berges ont été stabilisées au moyen d'enrochements dans les méandres (virages) où les contraintes hydrauliques sont les plus fortes. Ailleurs, il s'agit de techniques végétales (fascines de saules en pied de berges, lit de plants et plançons de saules sur les berges) permettant le retour d'une végétation boisée.





Aménagement de l'ouvrage de la RD 1005

Des travaux sur l'entrée de l'ouvrage de franchissement de la RD 1005 ont permis de diversifier l'écoulement de la rivière et permettre ainsi la remontée des poissons.

10 Syndicat Mixte des Affluents du Sud Quest Témanique

PROTECTION DE BERGES EN TECHNIQUES VÉGÉTALES SUR LE REDON À SÉCHEX







Commune concernée MARGENCEL



MONTANT DE L'ACTION

93 200 € HT



PARTENAIRE FINANCIER
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAVOIE



MAITRE D'ŒUVRE
HYDRETUDES (74)



PRESTATAIRE FAMY (74)



ANNÉE DE RÉALISATION

HISTORIQUE

À une centaine de mètres de l'embouchure du Redon au lac Léman, la rivière présentait un méandre fortement sinueux en sa rive gauche avec une berge érodée sur 70 mètres de long.

Cette érosion menaçait plusieurs habitations et les riverains avaient tenté de se protéger avec l'aide d'aménagements inadaptés.

Plusieurs causes expliquent cette érosion :

- Des forces hydrauliques importantes sur cette partie de méandre.
- Vers l'aval, une forte pente de la berge en rive gauche.
- La nature même du sol et l'absence de végétation.

Enfin, ce secteur du Redon présentait des risques d'inondations lors de fortes crues d'une période de retour de 30 ans.

Un projet de restauration de la rivière, sur un tronçon d'une centaine de mètres, a ainsi vu le jour afin de mieux protéger les biens et les personnes des risques d'érosion, sans pour autant augmenter les risques d'inondations.

NATURE DES TRAVAUX

Compte tenu de la proximité des habitations, il a été retenu de mettre en place des caissons végétalisés au niveau du méandre en rive gauche pour assurer une grande stabilité des berges puis une fascine de saules sur l'aval du secteur. Un travail de terrassement sur le lit de la rivière a aussi été réalisé pour laisser plus d'espace de liberté sur la rive droite.











Une première crue survenue après les travaux a permis un dépôt naturel de graviers dans le méandre de la rivière, contribuant encore davantage à l'atteinte d'un équilibre morphologique.

12 Syndicat Mixte des Affluents du Sud Quest Lémanique

STABILISATION DES BERGES SUR LE PAMPHIOT À NOYER





Commune concernée

ALLINGES



MONTANT DE L'ACTION 420 000 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS **RÉGION RHÔNE-ALPES,** CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE. COMMUNE D'ALLINGES ET PROPRIÉTAIRE RIVERAIN (M. DEVAUD)



MAITRE D'ŒUVRE **GREN (04)**



PRESTATAIRE DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT (69)



ANNÉES DE RÉALISATION 2008 - 2009

HISTORIQUE

Dans sa partie médiane, le Pamphiot connaît un important phénomène d'incision généralisé de son lit.

Ce phénomène de creusement du fond du lit de la rivière vient déstabiliser les berges et entraine la création de zones d'érosions conséquentes qui se localisent parfois au droit des habitations riveraines.

Cette situation était particulièrement préoccupante au droit du hameau de Noyer et plus en amont. Sur ce secteur, les riverains s'étaient protégés par la mise en place de protections artisanales.

Tout particulièrement, une berge avait été protégée par des fûts métalliques remplis de béton. Cet aménagement présentait des risques de déstabilisation et constituait un point noir dans le paysage.



NATURE DES TRAVAUX



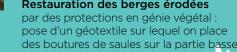




Création de bassins successifs en bois remplis de graviers afin de stabiliser le fond de la rivière. L'aménagement est concu de manière à permettre son franchissement par le poisson (micro-seuils).









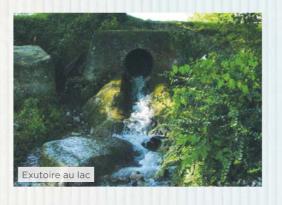
Fin des travaux Végétalisation des caissons.

14 Syndicat Mixte des Affluents du Sud Quest Lémanique

REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DES FOSSAUX







Commune concernée

ANTHY-SUR-LÉMAN



MONTANT DE L'ACTION 62 200 € HT





RÉGION RHÔNE-ALPES, AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE



AVANT- PROJET DE L'ÉCOLE DE LULLIER (CH), SYMASOL

PRESTATAIRE



ANNÉE DE RÉALISATION

GECO INGÉNIERIE (30)

HISTORIQUE

Le ruisseau des Fossaux, d'une longueur d'1,7 km, traverse la zone d'activité d'Anthy-sur-Léman sur sa partie amont. Avant 2012, il se retrouvait sous terre sur les cents derniers mètres avant de se jeter dans le lac Léman.

Ce dernier secteur est celui du "Parc des Rives". Le ruisseau s'écoulait dans une canalisation souterraine placée sous une parcelle communale utilisée comme plage engazonnée publique.

Le diamètre de la canalisation ne permettait pas d'absorber les débits des crues du ruisseau pour des périodes de retour de 30 à 100 ans.

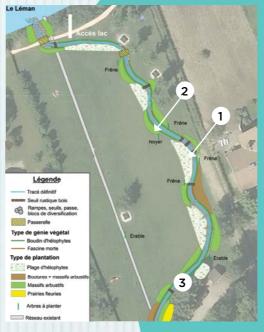
En amont de l'ouvrage, on a constaté la présence de la Truite fario, espèce

dont la population reste stable malgré sa faible densité.

Un projet de renaturation a ainsi émergé pour remettre à ciel ouvert le ruisseau et supporter les débits de fortes crues. Il visait également de permettre aux truites de circuler jusqu'au lac tout en offrant à la faune de la rivière un habitat davantage naturel et diversifié.

Le projet concilie ainsi l'espace de détente pour le public avec la valorisation biologique et écologique du site.

NATURE DES TRAVAUX



Création d'une rivière sur un linéaire d'environ 140 mètres.



Des micro-seuils en bois, franchissables par le poisson visent à stabiliser le fond du lit.



Rive gauche: boudins en fibre de coco renfermant des plantes aquatiques (hélophytes).

Rive droite : fascines de bois morts (fagots de branchages) en rive droite.







16 Syndicat Mixte des Affluents du Sud Quest Lémanique

RENATURATION DE L'HERMANCE





Communes concernées

VEIGY-FONCENEX (F) ET ANIÈRES (CH)



MONTANT DE L'ACTION

1566 000 € HT

PARTENAIRES FINANCIERS



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE, RÉGION RHÔNE-ALPES, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET LE CANTON DE GENÈVE



MAITRES D'ŒUVRE GREN (04), GREN-CERA (CH)



PRESTATAIRES
SOCCO (74) ET MEGEVAND
TP (74), BERLIOZ (73),
SCRASA (CH), ISS (38)



ANNÉES DE RÉALISATION
2008 ET 2010

HISTORIQUE

D'un linéaire total de 13,5 kilomètres, l'Hermance fait office de frontière avec la Suisse sur près de 6 kilomètres avant de se jeter dans le lac Léman.

Pour les besoins de l'agriculture en plein essor au début des années 60, des travaux de drainage ont conduit à la chenalisation progressive de nombreux cours d'eau.

Sur la commune de Veigy, l'Hermance a connu à cette époque des modifications d'envergure entre le pont des Soupirs et le pont des Golettes. La rivière a été ainsi rectifiée, recalibrée et bétonnée sur l'ensemble de ce secteur, lui conférant un aspect de canal rectiligne.

L'Hermance est un cours d'eau qui connaît de fortes variations de débits. Si les écoulements peuvent être très faibles en période estivale, à l'inverse le niveau de l'eau monte rapidement lors d'épisodes pluvieux notables, jusqu'à occasionner des inondations sur des zones urbanisées ou agricoles.

Entre 2008 et 2011, les travaux engagés par le SYMASOL avec le partenariat du canton de Genève ont visé à redonner vie à ce cours d'eau, sur un linéaire de plus de 2 kilomètres à proximité du centre de Veigy.

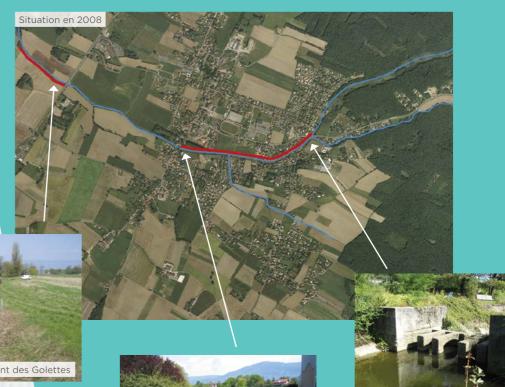
Les derniers travaux de renaturation de l'Hermance, sur le tronçon intermédiaire, ont eu lieu au cours de l'été 2016 sur un kilomètre supplémentaire (Pont de Veigy - Pont Neuf).

NATURE DES TRAVAUX

La renaturation de l'Hermance a consisté à lui redonner une dynamique naturelle avec un lit et des berges diversifiés et à augmenter sa capacité à contenir des crues lors d'épisodes pluvieux importants.

Les deux premiers secteurs de l'Hermance à avoir fait l'objet de ces travaux de renaturation concernent le bourg de Veigy pour la partie amont et celui compris entre le Pont Neuf (poste de douane) et le Pont des Golettes situé plus en aval.

Ces travaux de terrassement ont nécessité au préalable la destruction des éléments bétons réalisés au début des années 60 (cunette en fond de lit, seuils et leurs parements).



ecteur Pont Neuf - Pont des Golettes

Partie aval du secteur du bourg de Veigy

Seuil sur la partie amont des travaux

Restaurer et entretenir les rivières

La sinuosité du cours d'eau, qui existait notamment sur le premier secteur a été reproduite dans la mesure du possible. Elle permet de diversifier les écoulements de la rivière, offre un certain équilibre sédimentaire et crée différents habitats nécessaires au développement de la faune aquatique.







Dans la suite des travaux de terrassements, la mise en place d'une végétation issue de différentes strates (herbacée, arbustive et arborescente) et composée d'essences diversifiées mais locales (noisetiers, chênes, prunelliers, fusain, viorne, sorbier, aubépine...) contribue désormais au développement d'une certaine biodiversité.







Un sentier a été créé le long de l'Hermance sur le secteur du bourg de Veigy. Il permet aujourd'hui de valoriser ces travaux auprès du promeneur, ainsi qu'une réappropriation de la rivière par la population locale. Le cheminement est proche de la rivière sur toute sa longueur avec certains secteurs plus resserrés du fait de l'urbanisation et des passages de rives en rives (passages à gué, passerelles).



Aspect paysager en 2014 du secteur du Bourg de Veigy





TRAVAUX DE GESTION DES ZONES HUMIDES







Communes concernées

BONS EN CHABLAIS, CHENS-SUR-LÉMAN, EXCENEVEX, MESSERY, YVOIRE, ALLINGES PERRIGNIER, VEIGY-FONCENEX



MONTANT DE L'ACTION 239 500 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS
AGENCE DE L'EAU RHÔNE
MÉDITERRANÉE, RÉGION RHÔNEALPES, CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAVOIE ET LE
CANTON DE GENÉVE



MAITRES D'ŒUVRE ASTERS (74), AVIS VERT (CH), ONF (74)



PRESTATAIRES
MOUCHET BOIS ET FÔRET (74),
YAN BERTHOLON (74), DYNAMIQUE
ENVIRONNEMENT (69)



ANNÉES DE RÉALISATION 2008-2016

HISTORIQUE

Le territoire du sud-ouest lémanique rassemble un ensemble complexe d'environ 180 zones humides aux profils différents : tourbières, prairies humides, formations de tufs, vouas, roselières.

Certaines de ces zones humides sont classées Natura 2000 car elles possèdent des espèces végétales ou une faune protégées. Le SYMASOL est gestionnaire de 2 sites Natura 2000, représentant à eux-seuls plus de 50% de la surface totale des zones humides du territoire : site "Zones humides du Bas - chablais" et site "Marival - marais de Chilly".

Les zones humides ne peuvent faire toutes l'objet d'une gestion d'un point de vue financier, technique et foncier. Une priorisation a été ainsi faite des zones humides vis-à-vis de leur intérêt écologique, hydraulique voire socioéconomique.

Sur cette base et suivant des opportunités foncières, 8 zones humides font l'objet aujourd'hui de travaux de restauration et d'entretien à travers des plans de gestion pluriannuels.

Depuis 2008	Zones humides complémentaires en 2016
Les Bracots sud-ouest (Bons en Chablais)	Chignens (Allinges)
Croix de la Marianne (Chens-sur-Léman)	Brécorens (Perrignier)
Rafour (Messery)	Fully (Bons en Chablai)
Cérézy (Excenevex)	Les Mermes (Veigy-Foncenex)
Versoie (géré par la ville de Thonon les Bains depuis 2013)	

NATURE DES TRAVAUX

La gestion des zones humides correspond à des travaux de type agricole ou forestier.

Selon la nature des travaux, ils se déroulent du mois de juin au mois de novembre. L'hiver, les zones humides peuvent être fréquentées par les chasseurs ou constituer des réserves de chasse.



Bûcheronnage, fauchage et broyage: la première année de gestion correspond à un abattage sélectif des arbres et au broyage de la végétation afin de rouvrir le milieu. Selon les objectifs de gestion, la matière issue de l'entretien est laissée sur place ou exportée en dehors des zones humides.



Création de mares: ces aménagements permettent d'augmenter la capacité d'accueil des amphibiens et odonates (libellules).



Lutte contre les espèces invasives: l'action cible en particulier le solidage, une espèce qui s'arrache manuellement pour plus d'efficacité sur les petites surfaces ou qui est broyée mécaniquement sur de grandes surfaces.



Aménagements et sensibilisation pour le grand public: l'accueil et la sensibilisation du public est faite par la création d'ouvrages et de supports de communication en bois.

PRÉSERVATION DU GLAÏEUL DES MARAIS







Communes concernées

FESSY, LULLY, PERRIGNIER, SCIEZ ET MARGENCEL



MONTANT DE L'ACTION 148 200 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS RÉGION RHÔNE-ALPES, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE, COGEFE



MAITRE D'ŒUVRE ASTERS - CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE



PRESTATAIRE YAN BERTHOLON (74)



ANNÉES DE RÉALISATION

HISTORIQUE

Le glaïeul des marais (gladiolus palustris) est une plante protégée particulièrement menacée de disparition, du fait notamment de la régression importante de son habitat de prédilection : les prairies humides à molinie.

En effet, près de la moitié des milieux humides a disparu en 30 ans en France et la situation est d'autant plus sérieuse que le département de la Haute-Savoie constitue, avec l'Alsace, le Jura et l'Ain, un des derniers refuges français de cette espèce.

Le glaïeul des marais apprécie les prairies humides ouvertes et pauvres en éléments nutritifs. Il est ainsi menacé par l'enfrichement (ou boisement) des prairies, l'assèchement de son habitat

par drainage, l'envahissement par des plantes invasives et un enrichissement des sols (azote surtout).

Le SYMASOL s'est ainsi engagé en 2011 pour la préservation des stations de glaïeuls des marais situés dans la forêt de Planbois.

Un plan d'actions a été élaboré pour la période de 2011-2015. Il comprend des travaux de restauration, d'entretien des stations à glaïeuls et une sensibilisation auprès du grand public. Ce plan d'actions a été renouvelé pour la période de 2016-2020.

NATURE DES TRAVAUX



Maintien des clairières en bon état de conservation par le biais de fauches, de coupes des ligneux et d'arrachage de plantes invasives.



Protection des stations à glaïeuls par la mise en place de clôtures, barrières.



Suivi de la population de Glaïeuls et de son habitat par l'intermédiaire d'inventaires.

24 Syndicat Mixte des Affluents du Sud Ouest Lémanique

SENTIER D'INTERPRÉTATION SUR LE PATRIMOINE DE L'EAU "MIROIR DES EAUX"





CERVENS



MONTANT DE L'ACTION
195 300€ HT



PARTENAIRES FINANCIERS
AGENCE DE L'EAU RHÔNE
MÉDITERRANÉE CORSE,
RÉGION RHÔNE-ALPES,
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAVOIE



MAITRE D'ŒUVRE
GROUPEMENT UGUET /
ENTRE 2 LUNES / ECOSPHERE



PRESTATAIRE
GROPPI (74)



ANNÉES DE RÉALISATION 2009-2010

HISTORIQUE

Les eaux usées de la commune de Cervens étaient traitées jusqu'en 2009 par un système de lagunage.

Composée de 3 plans d'eau, la lagune héberge de nombreux oiseaux d'eau (canards, poules d'eau, foulques et hérons, etc) et constitue ainsi un espace naturel remarquable.

La réhabilitation de ce site s'est adossée à un projet de sentier pédestre sur la commune de Cervens intitulé "Miroir des eaux".

La commune compte déjà de nombreux ouvrages patrimoniaux autour du thème de l'eau, notamment: le canal des Moises datant du Moyen-Âge, des sources, un lavoir ou encore un moulin.



Autant de patrimoines culturels et naturels qui, reliés les uns aux autres, créent un itinéraire de découverte exceptionnel, en liaison directe avec les sentiers pré-existants.

NATURE DES TRAVAUX

Réhabilitation de la lagune par la création de bassins de rétention des eaux de crue de la Gurnaz permettant ainsi de protéger le hameau de Brécorens à Perrignier.



Remise à ciel ouvert du canal sur le secteur de Terrolet.













Mise en valeur paysagère et touristique du patrimoine bâti lié à l'eau par le biais de supports pédagogiques.

SENTIER DE DÉCOUVERTE DU MARAIS DE LA BOSSENOT







Commune concernée ALLINGES



MONTANT DE L'ACTION 102 500 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS
AGENCE DE L'EAU RHÔNE
MÉDITERRANÉE CORSE,
RÉGION RHÔNE-ALPES,
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAVOIE, ET L'ÉTAT



MAITRE D'ŒUVRE ONF (74)



PRESTATAIRES

MOUCHET BOIS ET FORÊT

(74)



ANNÉES DE RÉALISATION 2012-2013

HISTORIQUE

Le marais de la Bossenot est un site Natura 2000 "Zones humides du Bas-Chablais" car il abrite de nombreuses espèces végétales et une importante faune, rare et protégée.

La superficie totale du marais est de 35 hectares dont 77% sur le territoire de la commune d'Allinges.

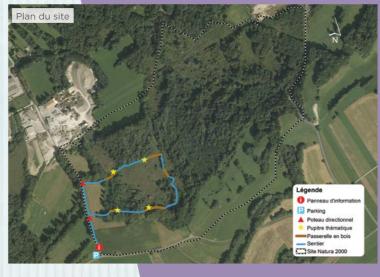
Des travaux de restauration et d'entretien du marais sont réalisés depuis 2009 par le SYMASOL sur différents secteurs. Ces travaux visent à éviter la progression du boisement naturel et l'envahissement du marais par les arbustes.

L'Office National des Forêts (ONF) gère quant à lui l'espace du marais classé en forêt communale. La richesse naturelle du marais de la Bossenot est désormais valorisée par l'aménagement d'un sentier, support idéal pour la découverte des milieux naturels du territoire par le grand public.



NATURE DES TRAVAUX

Le sentier forme une boucle de près d'un kilomètre sur le secteur ouest du marais qui est géré par le SYMASOL et offre la plus grande diversité d'espèces végétales. Il traverse également des drains créés par l'homme dans les années 1950 d'où s'écoulent des sources toute l'année.



Travaux d'aménagement du chemin piéton

Le site étant particulièrement sensible, un cheminement haturel a été privilégié. Pour les parties du tracé qui présentaient des circulations d'eau, des aménagements en bois de différentes formes ont été réalisés afin de limiter l'impact des visiteurs sur le milieu.







Création de mares

De petites mares ont été réalisées à proximité du parcours du sentier pour renforcer les milieux propices aux amphibiens et aux libellules sur le marais. Aménagement qui sert aussi de support d'animation pour le grand public afin de découvrir les habitants de la mare.



Supports de communication

Quatre pupitres thématiques ont été disposés le long du sentier pour accompagner les visiteurs et faire connaître l'histoire du site, sa gestion et ses richesses naturelles.

CRÉATION DE DEUX BASSINS ÉCRÊTEURS DE CRUES SUR L'HERMANCE





Crue de 2006 - aval Pont des Soupirs



Commune concernée **VEIGY-FONCENEX**



MONTANT DE L'ACTION

313 200 € HT



PARTENAIRES FINANCIERS RÉGION RHÔNE-ALPES. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET LE CANTON DE GENÈVE



MAITRE D'ŒUVRE HYDRÉTUDES (74)



PRESTATAIRE PERILLAT TP (74)



ANNÉES DE RÉALISATION 2008 ET 2010

HISTORIQUE

Avant 2008, l'Hermance présentait, à l'occasion d'une crue centennale (période de retour de 100 ans), des débordements dans le centre-bourg urbanisé de Veigy-Foncenex.

Ce phénomène avait plusieurs origines

- La présence d'habitats résidentiels à proximité de la rivière.
- L'absence d'entretien de la végétation des berges par les propriétaires riverains depuis l'entrée de la commune (côté Loisin) jusqu'en fin de traversée du bourg.
- · Les aménagements et le développement du périmètre urbain, côtés suisse comme côté français. sur le bassin versant de l'Hermance (drainages agricoles, re-calibrage et rejets des eaux de pluie) qui ont

entrainé dès les années 60 une augmentation importante du débit de la rivière en cas de fortes pluies.

Très rapidement et par conséquence, les ouvrages hydrauliques (pont ou réseaux) du secteur s'avéraient être sous-dimensionnés face à des débits de plus en plus importants, au point de devenir eux-mêmes des obstacles au bon écoulement de l'eau.

Afin de réduire le risque d'inondation dans la traversée du bourg de Veigy-Foncenex, le choix a donc été de créer deux zones de rétention en amont permettant de stocker pour partie les eaux de la rivière en cas de fort épisode pluvieux (écrêtement des crues).

NATURE DES TRAVAUX

Deux zones de rétention ont été créées sur des parcelles agricoles et se remplissent dès qu'une crue atteint le niveau de fréquence de retour tous les 5 ans. La première zone se situe au lieu-dit "le Champ courbe", à l'entrée de la commune. Un ouvrage limitant a été posé sur le tracé de la rivière. Ce premier bassin a une capacité de 12 000 m³.





La seconde zone de rétention se trouve en aval du marais des Mermes. La réalisation d'un barrage et de digues de faible hauteur (aux environs d'un mètre) a permis d'augmenter la capacité de stockage du marais qui peut aujourd'hui s'étendre jusqu'à 30 000 m³.







10 and au service DE NOS RIVIÈRES

Depuis 2006, le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL) mène des actions pour la préservation, la restauration et la valorisation des rivières et des zones humides du bassin versant.

Sur ces 10 années plus d'une centaine d'actions ont été réalisées, sous forme d'études ou de travaux, conformément aux objectifs assignés au SYMASOL dans le cadre du Contrat Rivières (2006-2012) puis du Contrat de Territoire en cours d'exécution (2014-2019).

SYMASOL 110 chemin des Mouilles ZAI La Tuilerie 74550 Perrignier

04 50 72 52 04

WWW.SYMASOL.FR















